

# Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1922 promulguant la convention internationale du 4 mai 1910 sur la traite des blanches

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	18 novembre 1922
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 28 novembre 1922</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Traite des êtres humains ; Droits de l'Homme

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1922/11-18-L000081@1922.11.29>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Une convention tendant à donner le plus d'efficacité possible à la répression du trafic connu sous le nom de traite des blanches ayant été conclue le 4 mai 1910, à Paris, entre les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie, de la Belgique, du Brésil, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Russie, de la Suède, et cette convention ayant reçu notre adhésion le 2 juillet 1921, ladite convention et le protocole de clôture en date du même jour, dont la teneur est ci-jointe, recevront leur pleine et entière exécution à partir de la promulgation de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 28 novembre 1922

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1922/Journal-3386>